

# DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 045-214501421-20241219-2024\_88-DE



# FAY AUX LOGES

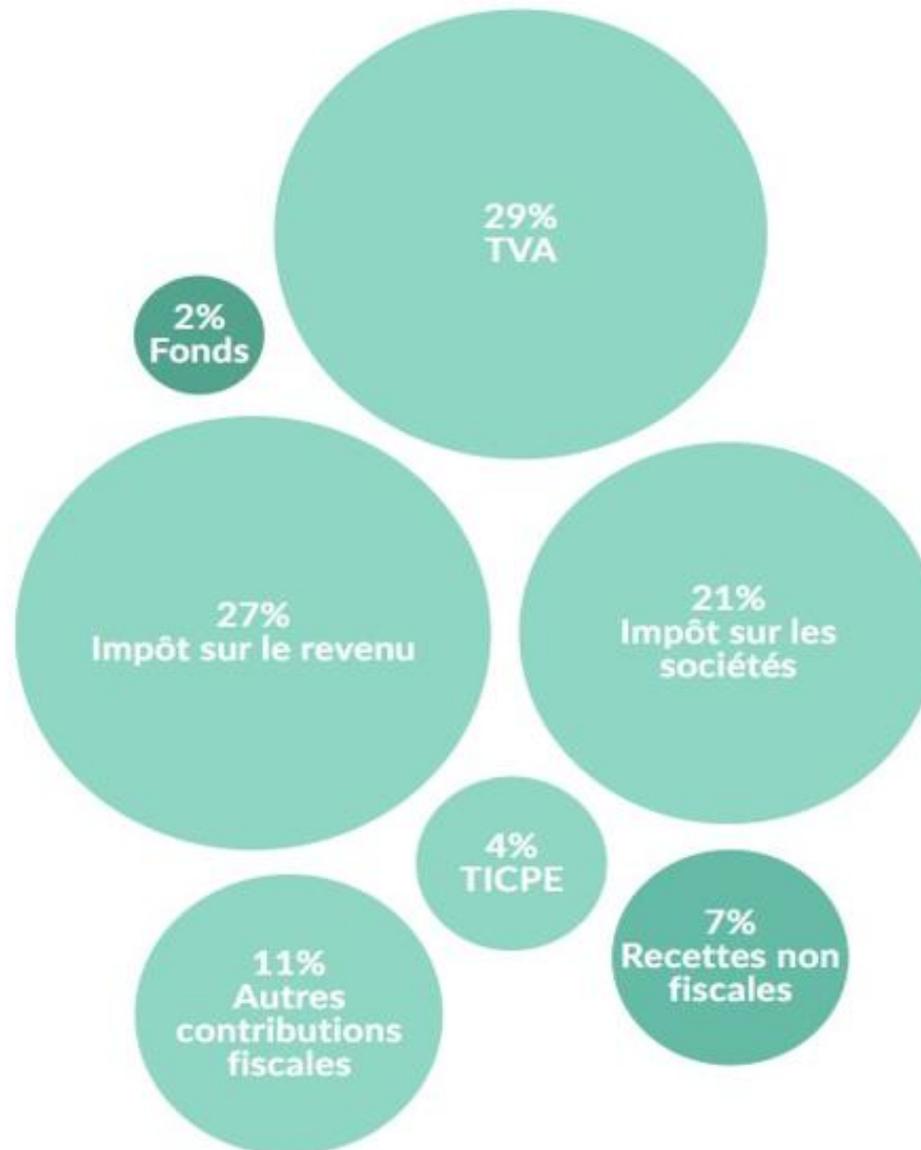
# RAPPEL

Rappel Réglementation : imposée aux Départements depuis 1982, la loi du 6 février 1992 a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux Régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget de la commune

# CONTEXTE

- Contexte politique instable
- Orientation budgétaire difficile à percevoir
- Tensions géopolitiques : Guerre en Ukraine et au Proche Orient
- PIB en France + 1,1% en 2024 et prévision 2025 +1,2%
- Dépenses publiques représentent 6,1% du PIB
- Inflation 2024 : 1,2%
- L'incertitude politique en France joue sur les finances publiques, effet attentionniste des entreprises et des Français + tension géopolitique et tension sur les prix des matières premières .

# Focus sur les recettes de l'Etat



# PROJET LOI DE FINANCES

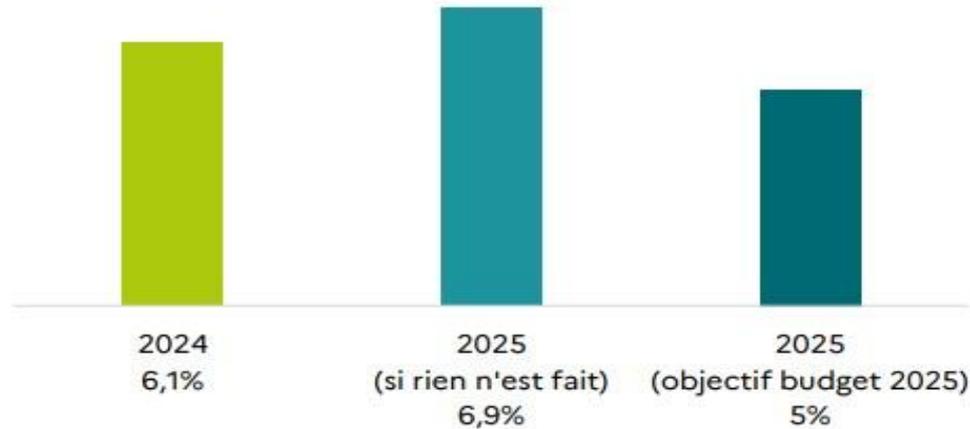
- Le gouvernement ayant été censuré, les mesures présentées ne sont plus à jour et différeront sûrement de la future loi de finances.
- Actuellement le déficit public représente environ 6% du PIB. L'objectif 2025 est de le ramener à 5% :
  - par une baisse des dépenses publiques à hauteur de 40 Milliards
  - et des contributions fiscales des entreprises et ménages de 20 Milliards
- Pour les collectivités :
  - La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sera maintenue mais certaines dotations de péréquation seront revues à la baisse.
  - Les subventions DETR, DSIL seraient maintenues au niveau actuel de 2 Milliards.
  - Le FCTVA (remboursement de la TVA) qui était de 16,404 % devrait passer à 14,85 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et il ne s'appliquerait plus qu'aux dépenses de fonctionnement.

# PROJET LOI DE FINANCES

Envoyé en préfecture le 20/12/2024  
Reçu en préfecture le 20/12/2024  
Publié le  
ID : 045-214501421-20241219-2024\_88-DE



## Maîtrise du déficit tendanciel

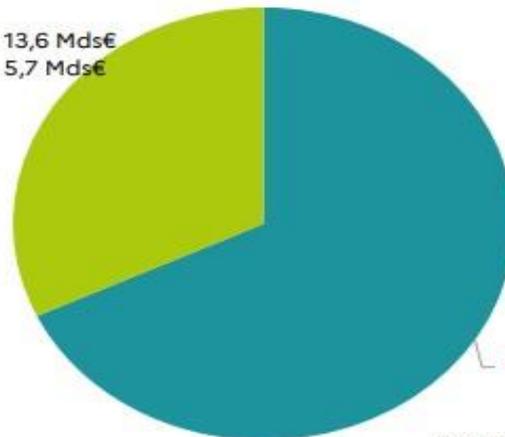


## Construction de l'effort des 60Mds€

### Hausses de recettes

32%

Recettes entreprises – 13,6 Mds€  
Recettes particuliers – 5,7 Mds€



### Moindres dépenses

68%

État – 21,5 Mds€  
Protection sociale – 14,8 Mds€  
Collectivités – 5 Mds€

# Répartition des moindres dépenses

## Collectivités

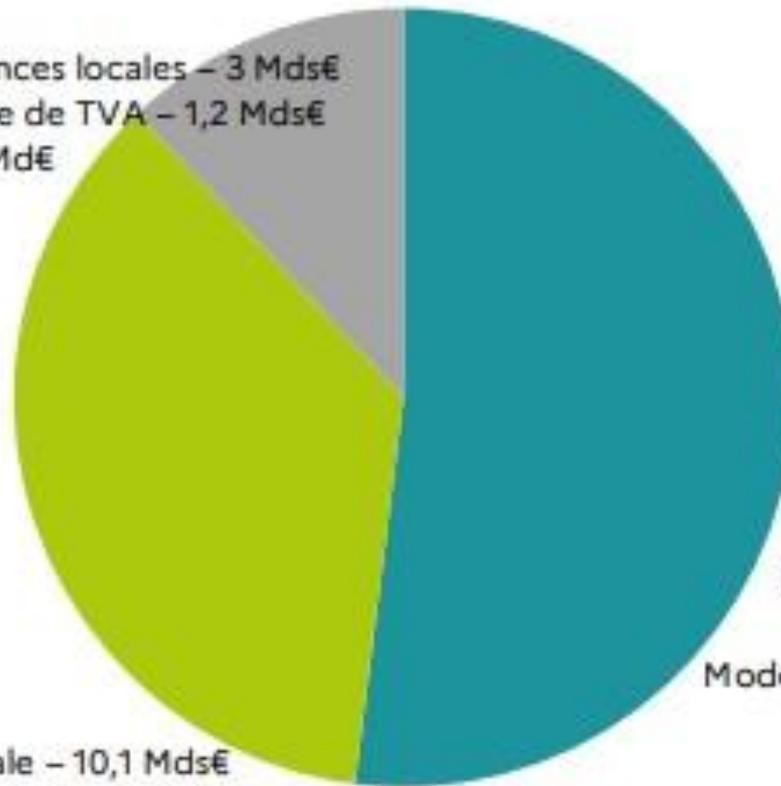
12%

Fonds de résilience des finances locales – 3 Mds€  
Ecrêtement de la dynamique de TVA – 1,2 Mds€  
Réduction du FCTVA – 0,8 Md€

## Protection sociale

36%

Freinage de la dépense sociale – 10,1 Mds€  
Réduction des dépenses socio-fiscales profitant aux entreprises – 4,7 Mds€



État  
52%

Modération des dépenses par lettres plafonds – 15 Mds€  
Modération des dépenses par voie d'amendement – 5 Mds€  
Mesures complémentaires concernant les opérateurs – 1,5 Mds€

# Projet Loi de Finances

- Budget 2024 axé autour de 3 chantiers prioritaires :
- Défense : hausse des budgets : police, justice et armée
- Transition écologique 40 milliards d'Euros (continuer à verdir le parc automobile et rénover les logements)
- Education et formation 5 milliards d'Euros

25 Milliards pour l'indexation des prestations sociales, des minimas sociaux et de l'impôt sur le revenu (revalorisation des prestations sociales, favoriser une amélioration du pouvoir d'achat des étudiants).

# Ressources de la commune

## •Ressources Fiscales

•Dotations de l'Etat et les Impôts locaux : taxes foncières, compensation taxe habitation, taxe habitation résidence secondaire, taxe aménagement

•Ressources des immeubles : loyers

•Ressources des produits et services

•Ressources exceptionnelles : ventes immobilières, mobiliers , remboursements assurance

# Ressources de la commune : fiscalite

Evolution de la fiscalité 2020-2024								
	Taux	Base d'imposition 2020	Taux	Base d'imposition 2021	Base d'imposition 2022	Base d'imposition 2023	Base d'imposition 2024	% évolution
<b>TH</b>	14,63%	4 265 000 €	14,63%		165 658 €	177 420 €	228 481 €	13%
<b>TFB</b>	23,63%	3 075 000 €	42,19%	3 096 000 €	3 233 943 €	3 461 000 €	3 464 310 €	0%
<b>TFNB</b>	68,84%	66 000 €	68,84%	63 800 €	66 241 €	72 100 €	71 940 €	0%
	Taux	Produits 2020		Produits 2021	Produits 2022	Produits 2023	Produits 2024	% évolution
<b>TH</b>	14,63%	623 970 €	14,63%		24 236 €	25 957 €	29 172 €	12%
<b>TFB</b>	23,63%	726 623 €	42,19%	1 306 202 €	1 364 401 €	1 460 196 €	1 541 201 €	6%
<b>TFNB</b>	68,84%	45 434 €	68,84%	43 920 €	45 600 €	49 634 €	52 800 €	6%
<b>Total des recettes</b>		<b>1 396 027 €</b>		<b>1 350 122 €</b>	<b>1 434 237 €</b>	<b>1 535 786 €</b>	<b>1 623 173 €</b>	<b>6%</b>
					<b>84 114 €</b>	<b>101 549 €</b>	<b>87 387 €</b>	
Allocations compensatrices + FNGIR + coefficient correcteur				197 894 €	180 927 €	191 930 €	199 653 €	
<b>Total des ressources fiscales</b>				<b>1 548 016 €</b>	<b>1 615 164 €</b>	<b>1 727 716 €</b>	<b>1 822 826 €</b>	<b>6%</b>
							<b>95 110 €</b>	

# Evolution du budget principal

	Recettes de fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Recettes d'investissement	Dépenses d'investissement
2020	3 278 KE	3 062 KE	908 KE	730 KE
2021	4 176 KE	3 903 KE	1 225 KE	1 570 KE
2022	3 760 KE	3 495 KE	1 389 KE	1 228 KE
2023	4 270 KE	3 934 KE	1 518 KE	2 702 KE
2024 - 1/12/2024	3 934 KE	3 833 KE	2 332 KE	2 010 KE

# Recettes de fonctionnement : Perspectives

**IMPOTS** : Il n'est pas prévu d'augmentation des impôts fonciers.

	Taux de <u>Fay</u> aux Loges	Taux 2022 plafond	National 2021	Dept 45 sur 2021
TFB	42,19%	118,85 %	37,72 %	47,54 %
TFNB	68,84%	125,35 %	50,14 %	45,86 %

# Section de fonctionnement

Chapitre	Libellé	2023	2024			
		CA 2023	BP 2024	BS 2024	DM n°1	Réalisé au 1/1/12/2024
<b>DF</b>	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>3 910 093,66 €</b>	<b>3 974 780,00 €</b>	<b>474 042,19 €</b>	<b>12 000,00 €</b>	<b>3 833 310,74 €</b>
011	Charges à caractère général	1 331 987,03 €	1 231 500,00 €	131 782,19 €		1 216 580,52 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 791 108,48 €	1 896 000,00 €	50 000,00 €		1 759 538,34 €
65	Autres charges de gestion courante	190 257,76 €	212 500,00 €	20 260,00 €		187 862,35 €
66	Charges financières	17 520,30 €	15 620,00 €			9 529,97 €
67	Charges exceptionnelles		1 000,00 €	2 000,00 €	7 000,00 €	1 701,33 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	557,10 €	1 000,00 €		5 000,00 €	
014	Atténuations de produits	62 601,65 €	63 000,00 €			57 384,80 €
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	516 061,34 €	200 000,00 €	370 000,00 €		600 713,43 €
023	Virement à la section d'investissement		354 160,00 €	- 100 000,00 €		
<b>RF</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>4 270 476,51 €</b>	<b>3 974 780,00 €</b>	<b>474 042,19 €</b>	<b>12 000,00 €</b>	<b>3 934 974,00 €</b>
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	472 644,59 €	450 000,00 €	50 000,00 €	7 000,00 €	465 024,71 €
73	Impôts et taxes	1 951 558,96 €	1 950 180,00 €	- 127 354,00 €		1 623 120,29 €
74	Dotations, subventions et participations	1 313 150,24 €	1 321 000,00 €	25 000,00 €		1 135 182,92 €
75	Autres produits de gestion courante	71 455,39 €	225 500,00 €			123 355,16 €
77	Produits exceptionnels	357 851,55 €	- €			42 700,00 €
78	Reprises sur amortissements et provisions	24 312,77 €	10 000,00 €			557,10 €
013	Atténuations de charges	31 815,37 €	15 000,00 €	25 000,00 €	5 000,00 €	40 694,99 €
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	47 687,64 €	3 100,00 €	9 547,83 €		12 490,47 €
002	Résultat de fonctionnement reporté			491 848,36 €		491 848,36 €
	<b>Résultat de l'année</b>	<b>360 382,85 €</b>		- €		
	<b>Résultat cumulé</b>	<b>1 420 950,10 €</b>				
	<b>Part affecté à l'investissement</b>	<b>929 101,74 €</b>				

# Section investissement

Chapitre	Libellé	Réalisé	2024	Réalisé	
		CA 2023	BP 2024	BS + RAR	01/12/2024
<b>DI</b>	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>2 701 706,87 €</b>	<b>1 319 256,00 €</b>	<b>1 866 483,30 €</b>	<b>2 010 159,90 €</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves			- €	
16	Emprunts et dettes assimilées	97 239,13 €	97 570,00 €	- €	73 143,74 €
20	Immobilisations incorporelles	14 074,70 €	21 986,00 €	63 446,00 €	22 452,60 €
21	Immobilisations corporelles	482 798,91 €	411 100,00 €	528 505,37 €	306 158,43 €
23	Immobilisations en cours	2 059 906,49 €	685 000,00 €	172 048,99 €	406 394,37 €
27	Autres immobilisations financières		100 000,00 €	- 100 000,00 €	
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	47 687,64 €	3 100,00 €	9 547,83 €	9 269,15 €
041	Opérations patrimoniales		500,00 €	3 000,00 €	2 806,50 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €		1 189 935,11 €	1 189 935,11 €
<b>RI</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>1 518 183,76 €</b>	<b>1 319 256,00 €</b>	<b>1 866 483,30 €</b>	<b>2 332 147,36 €</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	376 724,73 €	150 000,00 €	1 092 615,30 €	1 173 864,73 €
13	Subventions d'investissement	582 097,51 €	398 886,00 €	500 868,00 €	553 164,61 €
16	Emprunts et dettes assimilées			- €	
23	Immobilisations en cours	43 300,18 €			1 598,09 €
024	Produits des cessions		215 710,00 €	- €	
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	516 061,34 €	200 000,00 €	370 000,00 €	600 713,43 €
041	Opérations patrimoniales		500,00 €	3 000,00 €	2 806,50 €
021	Virement de la section de fonctionnement		354 160,00 €	- 100 000,00 €	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			- €	
	<b>Résultat de l'exercice sans reprise de résultat</b>	<b>- 1 183 523,11 €</b>		<b>- €</b>	
	<b>Résultat année antérieure</b>	<b>- 6 412,00 €</b>			
	<b>Résultat cumulé</b>	<b>- 1 189 935,11 €</b>			

# Projets réalisés ou terminés en 2024

- Pose et mise en service des panneaux photovoltaïques sur le gymnase
- Aménagement de la RD 921 - 2<sup>ème</sup> phase : 322 776 €
- Aménagement de la rue du Moulin Rouge
- Aire de jeux dans le quartier des Bourrassières
- Aménagement de la maison 2 place DUMAIN pour l'installation de 2 orthophonistes
- Etude de faisabilité de la réhabilitation de l'ancien EHPAD

# Eau et assainissement au 1/12/2024

REALISE 1er décembre 2024	Recettes fonctionnement	Dépenses fonctionnement	Recettes investissement	Dépenses investissement
Eau				
Fonctionnement	195 560 €	75 482 €	121 278 €	53 096 €
BP 112 K€ - BS 765 K€				
Investissement				
BP 126 K€ - BS 757 K€				
Assainissement				
Fonctionnement	179 818 €	171 123 €	232 248 €	156 147 €
BP 192 K€ - BS 549 K€				
Investissement				
BP 276 K€ - BS 483 K€				

# Niveau de la trésorerie

- En date du 1<sup>er</sup> décembre 2024
- 2 325 537,65 €
- 1 492 504,57 € au 28 novembre 2023
- 1 784 100€ 1<sup>er</sup> décembre 2022
- 1 660 694,48€ 1<sup>er</sup> décembre 2021
- 1 408 303,96€ 1<sup>er</sup> décembre 2020

# Tableau des emprunts

Objet	Banque	Date	Montant	Durée	Taux	Capital dûs	Echu
Extension école	Banque postale	01/08/2014	700 000 €	14 ans	3,13%	187 500,00 €	01/05/2028
Travaux rue André Chenal	Crédit agricole	01/02/2020	500 000 €	20 ans	0,63%	389 687,24 €	27/11/2039
Gymnase	Crédit Mutuel	26/07/2022	500 000 €	20 ans	1,50%	456 464,37 €	31/07/2042
Station épuration	Dexia Crédit Local	01/03/2005	320 000 €	20 ans	3,64%	12 000,00 €	01/06/2025
Réhabilitation des réseaux	Crédit Mutuel	11/02/2019	750 000 €	20 ans	1,54%	534 375,00 €	31/12/2038
Complément Réhabilitation Réseaux assainissement	Crédit agricole	09/10/2019	200 000 €	20 ans	1,29%	150 000,00 €	09/07/2039

La dette par habitant est de 453 € pour Fay-aux-Loges. La dette par habitant pour la strate de 3500 à 5000 habitants est de 730 €

# Recettes de fonctionnement

- Dotations : La Dotation Globale de Fonctionnement devrait être maintenue en 2025 mais des dotations comme la Dotation de compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) devraient fortement diminuer
- Subventions : Les subventions risquent elles aussi de diminuer pour permettre la réduction du déficit. Par exemple, le Fonds vert passe de 2,5 milliards à 1 milliard.
- Produit des services : les tarifs ont été revus pour suivre l'inflation.

# Indemnités des Elus en 2024

Nom Prénom	Qualité	Indemnités brutes annuelles
MURA Frédéric	Maire	25 649,64 €
HUET Gérard	1er adjoint	10 358,40 €
BLANLUET MAGALI	2ème adjointe	9 371,88 €
PELLETIER Fabrice	3ème adjoint	9 371,88 €
GUYARD Bruno	4ème adjoint	9 371,88 €
YANG Aurore	5ème adjointe	9 371,88 €
BAUMY Philippe	6ème adjoint	9 371,88 €
HUREL Marianne	7ème adjointe	9 371,88 €
BOUQUIER Anne	CM déléguée action sociale	4 439,28 €
TESSIER Christelle	CM déléguée aux associations	4 439,28 €
		<b>101 117,88 €</b>

# Personnel : bilan et perspectives

Les charges de personnel vont légèrement augmenter en 2024 parce que nous avons encore plusieurs agents en arrêt de longue durée, en mi-temps thérapeutique ou en congé maternité. Nous devons les remplacer pour assurer la continuité du service public. Le coût est à ce jour de 100 500 €. Les assurances nous remboursent la majeure partie de ce coût.

Le SMIC a été revalorisé de 2% au 1<sup>er</sup> novembre 2024.

## **Prévisions pour 2025**

Stabilité des effectifs mais la loi de finances prévoit une augmentation de 4 % du taux de cotisation CNRACL (retraite des fonctionnaires) qui passera de 31,65 % à 35,65 %.

L'assurance du personnel va aussi augmenter car notre taux de sinistralité s'est dégradé.



# PROJETS INVESTISSEMENT 2025 PAR COMMISSION

# Commission « Aménagement territoire »

- ANCIEN EHPAD : réhabilitation en maison communale : 1 500 000 €
- Désenclavement de la Place du Souvenir : 220 000 €
- Aménagement du site de la Moinerie : 156 000 €
- Rénovation de l'éclairage public pour un passage en LED (ensemble de la commune) 252 000 € ( subventions possibles jusqu'à 80 %)
- VOIRIE – Nestin (Fond de Nestin) 100 000 €
- VOIRIE – Chemin des Bourrassières 100 000 €
- Trottoirs – Bourrassière –accès PAVE sur le Secteur EHPAD – centre ville : en réflexion
- Piste cyclable + entrée Gourdet (fin du bouclage) + éclairage de la Venelle de la Hotte et du chemin de Halage : en réflexion
- 20k€ pour la reprise du Centre de Supervision de la vidéoprotection
- 20k€ pour l'ajout de nouvelles caméras
- Téléphonie : En attente de devis -

# JASAS

## ECOLE ELEMENTAIRE

- Réhabilitation RASED Plomberie Menuiserie
- Rénovation couloir P1 5 154 €
- Climatisation classe Mme Curt

## ECOLE MATERNELLE

- Climatisation Ecole Maternelle : 32 000 €
- Jeux extérieur école maternelle 30 000 €

# JASAS

**.Extension Malo 130 000 €**

**.Restauration scolaire**

.Rénovation Toilettes garçons 8 000 €

.Rénovation couloir toilettes + lave main 1 416 €

.Broyeur évier cuisine 2 200 €

**.Maison des jeunes**

.Equipement mobilier 2 000 €

# Commission Culture et Démocratie locale

## **.Fonctionnement**

- .Fay'stival 55 K€
- .Bibliothèque achat de livres 2 k€
- .Programmation culturelle : 2 spectacles pour 8 k€
- . Action culturelle pour la maison des jeunes 1,5k€
- .Conférence 1,5 k€ ?
- .Subventions possibles : 4 k€ du département, 10 k€ de la Région, billetterie 6 k€, buvette 1k€

# Commission Associations, Fêtes et Cérémonies

## **.Fonctionnement :**

- .Mâts pour les nouveaux panneaux de l'Office de tourisme
- .200 sacoches type « totebag »: 890 €
- .Panneaux en dibond pour jardin Radicofani et sentier : 35 € par panneau x 5 = 175€

## **.Investissement :**

- .Sonorisation portable (pour les commémorations) : 500€
- .Subventions aux associations (associations fayciennes, hors écoles et autres subventions habituelles) :
- .Enveloppe totale : 42 000,00 € dont 23 400 € en fonctionnement, 15 600 € exceptionnel et 3 000 € de réserve

# Demande des services

## **Salle des fêtes**

Chaises + tables + chariot de rangement + frigo : 7 200 € + 1 860 €

Matériel scénographique (pont + pendrillons) : 23 600 €

## **Services techniques**

Matériel ; taille-haie électrique, pillonneuse, aspirateur air-eau : 7 200 €

Rideaux métalliques Espaces verts : 4 860 €

Déplacement de la clôture et stock de rangement : 14 620 € + 9 530 €

Réfection toiture mairie avant pose des panneaux photovoltaïques : 64 600 €

Réfection toiture garage CCAS : 9 100 €

## **Police municipale**

Camera piétons + matériel capture chien : 1 000 €

# Mise en place d'une annexe environnementale

Présentation de l'annexe environnementale « Impact  
du budget pour la transition écologique » des  
collectivités locales

# Comprendre l'annexe environnementale

1

Qu'entend-on par annexe environnementale ?

L'annexe constitue une nouvelle cotation des dépenses budgétaires exécutées selon leur impact sur l'environnement.

Elle s'appuie sur la taxonomie européenne, système de classification des activités économiques créé afin d'orienter les investissements vers des activités durables.

2

Quelle forme prend-elle ?

Il s'agit d'une nouvelle annexe au compte administratif ou au compte financier unique, dite « annexe environnementale des collectivités locales ».

3

Quelle est sa finalité ?

Elle permet de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique.

# Entités publiques concernées nouvelle annexe

- **Les entités publiques locales appliquant le référentiel M57 et comportant plus de 3500 habitants (à partir de l'exercice 2024)**
  - Les communes, départements, régions, groupements et établissements publics locaux à caractère administratif, caisses des écoles, CCAS et CIAS, services d'incendie et de secours, centres de gestion de la fonction publique territoriale.
  - Le Centre national de la fonction publique territoriale, l'autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais, Île-de-France Mobilité, le Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe.
- Pour les entités n'ayant pas encore fait le choix du régime budgétaire et comptable M57, la généralisation du compte financier unique leur impose de retenir ce régime au plus tard pour l'exercice 2026. Par conséquent, la généralisation de l'annexe environnementale aura lieu au plus tard en 2026.
- **Les budgets annexes et les budgets principaux appliquant le référentiel M4 (à partir de l'exercice 2025)**

# Les 6 axes retenus par l'annexe environnementale

Envoyé en préfecture le 20/12/2024  
Reçu en préfecture le 20/12/2024  
Publié le  
ID : 045-214501421-20241219-2024\_88-DE

S<sup>2</sup>LO



## | Axe 1 : Atténuation du changement climatique

L'axe « Lutte contre le changement climatique » correspond aux objectifs visés par les politiques d'atténuation du changement climatique, dont la réduction des gaz à effet de serre et la création de puits de carbone.



## | Axe 2 : Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels

L'axe « Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels » a trait aux mesures qui favorisent la résilience face aux événements directement corrélés au changement climatique, par exemple les transformations structurelles des infrastructures pour faire face à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes météorologiques extrêmes (vagues de chaleur ou de froid, épisodes de sécheresse, incendies, tempêtes hivernales, etc.) ou le renforcement des processus de gestion de ces crises.



## | Axe 3 : Gestion des ressources en eau

L'axe « Gestion des ressources en eau » fait référence aux objectifs quantitatifs d'utilisation et de gestion durable des ressources en eaux terrestres et maritimes.

## | **Axe 4 : Transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques**

L'axe « Transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques » caractérise les mesures permettant la transition vers l'économie circulaire (augmentation de la durabilité, réparabilité et réutilisabilité des produits) et l'utilisation plus efficace des ressources (notamment les matières secondaires issues du recyclage) ou en faveur d'une bonne gestion des déchets, ou encore la prévention des risques technologiques (accidents industriels ou utilisation et transport de matières dangereuses).

## | **Axe 5 : Prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols**

L'axe « Lutte contre les pollutions de l'eau, de l'air et des sols » a trait à la prévention, au contrôle et à la résorption de la pollution de l'eau, de l'air et des sols, pouvant notamment être causés par l'utilisation de substances chimiques ayant un impact potentiel sur la santé ou l'environnement.

## | **Axe 6 : Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles**

L'axe « Préservation de la biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles » fait référence aux objectifs de préservation, de protection et de restauration de la biodiversité et des écosystèmes, ainsi que de gestion durable des espaces naturels, agricoles et forestiers. L'IPBES (la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) classe cinq grandes pressions sur la biodiversité : changement d'usage des sols, pollution, exploitation directe des ressources, changement climatique, espèces exotiques et envahissantes.

# Création de l'annexe environnementale

#

## Les dépenses devant être cotées en 2024-2025

Pour l'exercice 2024 (comptes produits en 2025), seul l'impact environnemental des dépenses réelles d'investissement exécutées aux comptes suivants des budgets mettant en œuvre l'instruction budgétaire et comptable M57 doit être évalué sur le seul axe n°1 « atténuation du changement climatique ».

#

## Généralisation à partir de 2027-2028

Cotation de l'ensemble des dépenses réelles d'investissement sur les six axes, sous réserve de la disponibilité des guides méthodologiques.